

SÉANCE DU 8 JUIN 2020

| | |
|----------------------------|---|
| Conseillers en exercice | Conseillers présents ou représentés |
| 15 | 15 |

Le 8 Juin 2020, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 Mai 2020, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle polyvalente Jean Dorval, sous la présidence de Monsieur Gilles SERGENT, Maire.

| |
|-------------------------------|
| Date de la convocation |
| 29 Mai 2020 |
| Date d'affichage |
| 29 Mai 2020 |

Etaient présents :

Monsieur SERGENT Gilles, Maire ;
Monsieur LE BRAS Jean-Pierre, Adjoint-au-Maire ;
Madame BESCOND Catherine, Adjointe-au-Maire ;
Monsieur SERGENT Claude, Adjoint-au-Maire ;
Madame FILY Marguerite, Conseillère Municipale ;
Monsieur BONIZEC Émile, Conseiller Municipal ;
Madame VANACKERE Roseline, Conseillère Municipale ;
Monsieur PICHAVANT Guy, Conseiller Municipal ;
Madame KEROUEDAN Marielle, Conseillère Municipale ;
Madame KERLOC'H Marie-Christine, Conseillère Municipale ;
Monsieur KEROUEDAN Philippe, Conseiller Municipal ;
Monsieur PRIOL Jean-Luc, Conseiller Municipal ;
Madame PERRIER Delphine, Conseillère Municipale ;
Monsieur CLAQUIN Mickaël, Conseiller Municipal ;
Madame PLOUHINEC Émilie, Conseillère Municipale.

Assistaient également à la séance :

Monsieur BRAS Jean-Pierre, Secrétaire de Mairie ;
Madame LE CORRE Maryline, Rédacteur.

Secrétaire de séance :

Madame PLOUHINEC Emilie a été nommée secrétaire de séance.

17 – DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ A L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION ET D'AMÉNAGEMENT DE LA BAIE DE DOUARNENEZ

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite aux élections municipales du 15 Mars 2020, le Conseil Municipal doit désigner un délégué à l'Etablissement Public de Gestion et d'Aménagement de la Baie de Douarnenez. Il précise que celui-ci fait partie du collège des EPCI et communes non-préleveurs-producteurs d'eau potable composé de 10 délégués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

En application des dispositions prévues par les articles L.2121-21 et L.52111 du CGCT

- **Désigne** au comité syndical le délégué suivant au titre du collège des EPCI et communes non producteurs-préleveurs d'eau potable sur le SAGE : Monsieur Jean-Pierre LE BRAS domicilié à Lannuigne en Beuzec-Cap-Sizun.

Délibéré par le Conseil Municipal en session ordinaire.

A Beuzec-Cap-Sizun,

Le 8 Juin 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Gilles SERGENT.

